

Responsable ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement)

Offre n° O090260309001029

Publiée le 09/03/2026



Synthèse de l'offre

Employeur : RPI CHAUX-LCP s/CHAUX-SERMA.

Lieux de travail :

- Chaux (Territoire de Belfort (90))
- Lachapelle-sous-Chaux (Territoire de Belfort (90))
- Sermamagny (Territoire de Belfort (90))

Poste à pourvoir le : 01/05/2026

Date limite de candidature : 28/03/2026

Type d'emploi : Emploi permanent - création d'emploi

Motif de vacance du poste

Poste créé suite à un nouveau besoin

Détails de l'offre

Famille de métiers : Education, animation et jeunesse > Accompagnement éducatif

Grade(s) recherché(s) : animateur

Adjoint d'animation principal de 1ère classe

Adjoint d'animation principal de 2ème classe

Métier(s) : [Responsable de structure d'accueil de loisirs](#)

Ouvert aux contractuels : Oui, à titre dérogatoire par rapport aux candidatures de fonctionnaires ([Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique](#))

Un contractuel peut être recruté sur ce poste pour les besoins des services ou de par la nature des fonctions lorsqu'aucune candidature d'un fonctionnaire n'a abouti. Le contrat proposé ne peut excéder trois ans, renouvelable dans la limite d'une durée maximale de six ans.

Temps de travail : Temps non complet, 28h00 hebdomadaire

Management : Oui

Expérience souhaitée : Confirmé

Rémunération indicative : Statutaire

Descriptif de l'emploi :

Le Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) des Champs sur l'Eau regroupe les communes de Chaux, Lachapelle-sous-Chaux et Sermamagny. Le RPI est « à cheval » sur deux intercommunalités.

Le comité syndical se compose de 6 personnes titulaires : 2 représentent la commune de Sermamagny et 4 représentent la communauté de communes des Vosges du sud (CCVS). Cette dernière ayant la compétence scolaire et périscolaire, elle s'est substituée aux communes de Chaux et Lachapelle-sous-Chaux au sein du syndicat mixte du RPI (principe de représentation substitution).

Le RPI accueille les élèves de la maternelle au CM2 de la façon suivante :

École de Sermamagny (2 classes) : petites et moyennes sections de maternelle

École de Chaux (3 classes) : grandes sections, CP, et CE1

École de Lachapelle-sous-Chaux (3 classes) : CE2, CM1 et CM2

Cette organisation scolaire publique permet de mutualiser les moyens et les classes.

L'école fonctionne en 4 jours : lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Deux sites périscolaires accueillent les enfants, sur les 4 jours scolaires, en restauration le midi, et en temps d'activité le soir à Chaux et Sermamagny.

L'accueil du matin se fait uniquement à Sermamagny à partir de 7h00.

L'accueil du soir se termine à 18h30 à Chaux et Sermamagny.

Environ 90 élèves sont accueillis sur le temps de restauration.

Positionnement hiérarchique :

Au sein d'une équipe de 8 personnes (ATSEM et animateurs) et sous la responsabilité du ou de la Président(e) du RPI des Champs sur l'Eau, le ou la Responsable ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) est chargé(e) du bon fonctionnement du site périscolaire attaché aux écoles de Chaux et Sermamagny (multisite). Il ou elle assure la coordination de l'équipe et la gestion, tant sur le plan pédagogique qu'humain. Le ou la Responsable ALSH veille également à l'application de la réglementation.

Lieu de travail : Chaux/Lachapelle-sous-Chaux/Sermamagny

Temps de travail : 28 heures annualisées

Missions / conditions d'exercice :

1- Être garant de la mise en œuvre du projet éducatif :

- o Porte le sens et les valeurs de la politique enfance du RPI et du projet éducatif, en les adaptant aux besoins des enfants et des familles et à la réglementation en vigueur.
- o Élabore et met en œuvre un projet pédagogique adapté, en collaboration avec l'équipe.
- o Coordonne les projets collectifs et individuels pour les sites périscolaires.
- o Est garant(e) de la santé physique et morale des enfants accueillis.

2- Être garant de la coordination d'équipe :

- o Anime une dynamique d'appropriation des projets par les membres de l'équipe.
- o Accompagne chaque animateur dans la compréhension et la mise en œuvre du projet et son fonctionnement.
- o Rédige les comptes-rendus de réunion.
- o Assure le suivi du planning horaire du personnel en respectant les normes d'encadrement et les procédures internes.
- o Participe au recrutement des animateurs et les évalue.

3- Être garant(e) du fonctionnement des sites :

- o Gère les inscriptions.
- o Assure l'encadrement et le bon fonctionnement du transport scolaire.
- o Est responsable des dossiers réglementaires et assure une veille juridique.
- o Effectue des formations annuelles
- o Organise un accueil de qualité pour les enfants et les familles.
- o Élabore les rapports et dossiers demandés par le ou la président(e).
- o Gère le planning de présence journalier des enfants et veille à sa mise à jour.
- o Prend les mesures d'urgence en cas d'accident, de sinistre, de maladie ou d'incident.
- o Assure la liaison avec les écoles du groupe scolaire, les enseignants et les familles.
- o Gère l'inventaire, le stock et la maintenance du matériel.
- o Supervise l'accueil des stagiaires, le cas échéant.
- o Organise la continuité de la fonction de responsabilité pendant son absence.

Profils recherchés :

Connaissances :

- Connaissance approfondie des besoins et des caractéristiques du public enfant, y compris pour les différentes tranches d'âge, les besoins émotionnels et développementaux.
- Maîtrise des réglementations et des normes en vigueur dans le domaine de l'accueil périscolaire et des loisirs éducatifs.
- Familiarité avec les outils informatiques et les logiciels utilisés pour la gestion administrative et la communication. Une maîtrise du logiciel e-enfance serait un plus.

Aptitudes et savoir-être :

- Posture professionnelle claire et structurante.
- Capacité de collaboration et d'esprit d'équipe.
- Sens de l'autorité et des responsabilités.
- Capacité à prendre des initiatives.
- Capacité d'observation, d'analyse et de synthèse.
- Capacité à se remettre en question et à se perfectionner.
- Discrétion professionnelle et aisance écrite.
- Capacité à organiser son temps de travail efficacement.
- Capacité à s'adapter aux imprévus.
- Capacité à dialoguer avec les élus et les collectivités.

Expériences :

- Expérience de 2 ans minimum en direction de site périscolaire.
- Expérience dans la gestion d'équipe.
- Compétences organisationnelles et administratives.

CONTRAINTES :

Investissement et implication importantes nécessaires ; disponibilité requise en cas d'urgence ; travail en horaires fractionnés ; participation à des réunions institutionnelles (comité, bureau RPI/Conseils d'école, etc...).

DIPLOMES ATTENDUS :

BPJEPS Loisirs Tous Publics (LTP) ou Animation sociale

- À condition d'avoir validé l'unité de compétence de direction ou de justifier d'une expérience suffisante en animation.

BPJEPS ou équivalent.

Autres diplômes reconnus par équivalence

Sont également reconnus pour diriger un ALSH, sous conditions d'expérience :

- DUT Carrières sociales (option animation sociale et socioculturelle)
- DEUST Animation
- Licence professionnelle dans les domaines de l'animation, de l'éducation ou du social
- Diplômes du travail social (éducateur spécialisé, éducateur de jeunes enfants, assistant de service social), avec expérience significative en ACM (accueil collectif de mineurs)

AVANTAGES SOCIAUX

Prévoyance et mutuelle santé

Contact et modalités de candidature

Informations complémentaires :

Poste à pourvoir immédiatement.

Merci d'envoyer votre candidature (CV et lettre de motivation)

au centre de gestion de la fonction publique du Territoire de Belfort, par courrier ou par mail :

CDG 90

Monsieur le Directeur

29 boulevard Anatole France

CS 40322

90006 Belfort

Email : contact@cdg90.fr

Page de candidature en ligne : <https://www.emploi-territorial.fr/candidature/o090260309001029-responsable-alsh-accueil-loisirs-sans-hebergement>

Travailleurs handicapés

Conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le code général de la fonction publique. À titre dérogatoire, les candidats bénéficiant d'une reconnaissance de qualité de travailleur handicapé peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.